

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 octobre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Pierre MELLINGER, Christian BILLAUD, Aude DEMARTY, Karine BOURY, Jean-Paul SIMONARD, Guy MALFONDET, Virginie AUBONNET, Frédéric POYET.

A DONNÉ PROCURATION

Daniel VIALLY a donné procuration à Georges VALOIS

ABSENT EXCUSÉ

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Loré VINDRY

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2011

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Lors de cette séance, il a été décidé ce qui suit :

SERVICE PLURICOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS – N°47/2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'intégrer le service pluricommunal de police municipale fonctionnant entre les communes de Bagnols, Bully, Châtillon d'Azergues, Chessy les Mines, Fleurieux-sur-l'Arbresle et Saint Germain sur l'Arbresle.

La possibilité de mettre en commun des agents de police municipale est ouverte aux communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant. Compétents sur le territoire de chaque commune membre, les agents de police municipale sont placés sous l'autorité du maire de la collectivité dans laquelle ils exercent leurs fonctions.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne l'agrément et l'assermentation, seules les pièces fournies par les communes de Fleurieux-sur-l'Arbresle et Saint Germain sur l'Arbresle, en charge de la gestion administrative des agents, suffisent.

Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans une convention dont Monsieur le Maire donne à présent lecture.

Sont précisés notamment dans ce document :

- ✎ La durée, soit 3 années à compter du 1^{er} novembre 2011 et renouvelable par délibération,
- ✎ L'organisation et la répartition du service des agents au sein de chaque commune suivant un planning prédéfini : 4 jours par mois sont attribués à Éveux,

- ☞ La gestion administrative des agents à la charge exclusive des collectivités de rattachement qui sont respectivement Saint-Germain-sur-l'Arbresle pour l'agent Jérôme SAINT BONNET et Fleurieux-sur-l'Arbresle pour l'agent Cyril CHABERT,
- ☞ Les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité des agents,
- ☞ Le remboursement des rémunérations et des éventuelles heures supplémentaires.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **APPROUVE la convention de mise à disposition d'agents de police municipale entre les communes de Bagnols, Bully, Châtillon d'Azergues, Chessy les Mines, Éveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle et Saint Germain sur l'Arbresle,**

► **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document portant sur la présente décision,**

► **CONFIRME la présence de crédits suffisants sur le budget communal 2011 et l'inscription de crédits nécessaires au budget communal 2012 et suivants.**

SERVICE PLURICOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE - CONVENTION DE PARTENARIAT – N°48/2011

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°47/2011 prise ce jour portant acceptation de la convention de mise à disposition d'agents de police municipale entre les communes de Bagnols, Bully, Châtillon d'Azergues, Chessy les Mines, Éveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle et Saint Germain sur l'Arbresle.

Monsieur le Maire expose qu'une convention de partenariat définissant les modalités financières du service est également nécessaire et en donne à présent lecture.

Sont précisées notamment dans ce document :

- ☞ Les modalités de répartition des charges financières en personnel, en équipement et en fonctionnement, entre les communes bénéficiaires,
- ☞ Les modalités de versement de la participation de chaque collectivité au service : Éveux s'acquittera de 20 % des dépenses engagées auprès de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **APPROUVE la convention de partenariat entre les communes de Bagnols, Bully, Châtillon d'Azergues, Chessy les Mines, Éveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle et Saint Germain sur l'Arbresle,**

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document portant sur la présente décision,
- ▶ **CONFIRME** la présence de crédits suffisants sur le budget communal 2011 et l'inscription de crédits nécessaires au budget communal 2012 et suivants.

Séance levée à 21H30.

A l'issue de la réunion, Madame Virginie AUBONNET a présenté sa démission : Monsieur le Maire prend en considération sa demande qu'il transmet pour information à Monsieur le Préfet du Rhône. Le nombre afférent au Conseil Municipal est porté à 13